

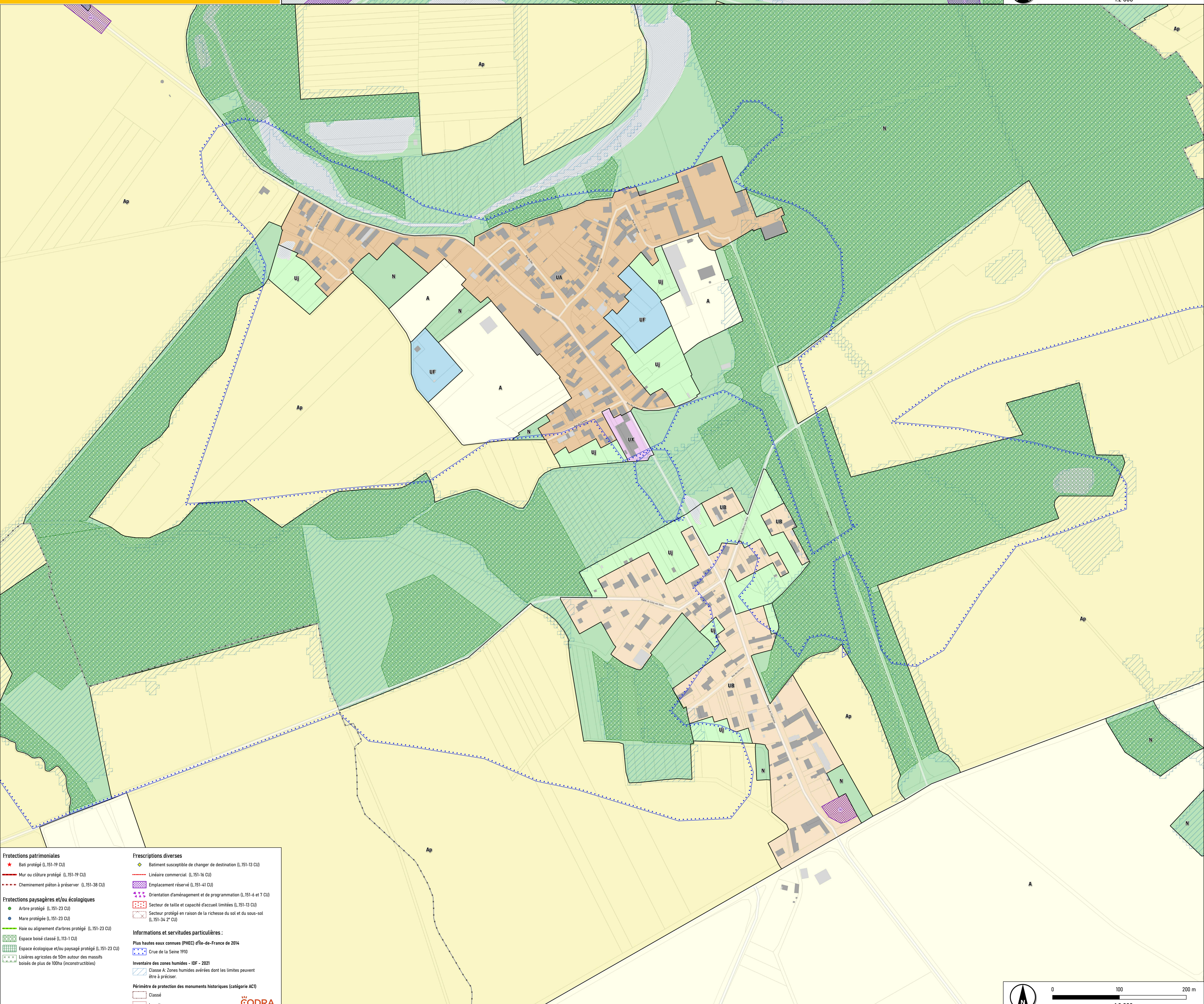
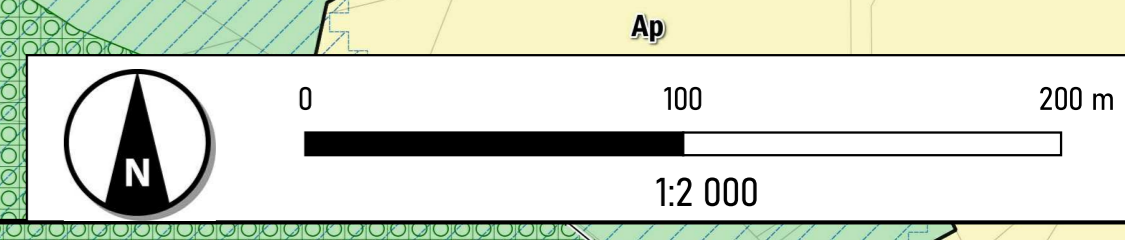
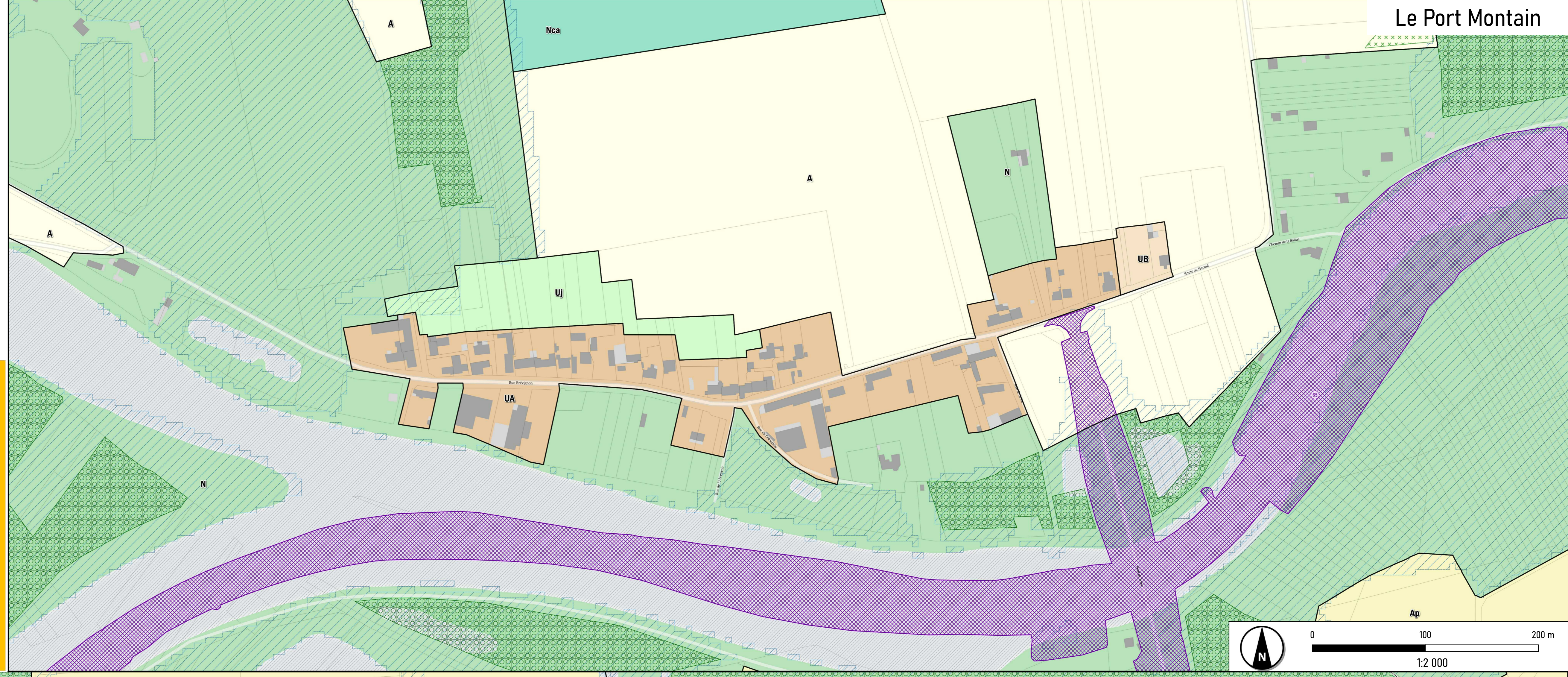
Prescription par délibération communautaire du :
23/03/23
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.2 plan de zonage

Noyen-sur-Seine
Le Port Montain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois



Protections patrimoniales	Prescriptions diverses
★ Bati protégé (L.151-19 CU)	◆ Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU)
— Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)	— Linéaire commercial (L.151-16 CU)
— Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	— Emplacement réservé (L.151-41 CU)
	— Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
Protections paysagères et/ou écologiques	— Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)
● Arbre protégé (L.151-23 CU)	— Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
— Mare protégée (L.151-23 CU)	
— Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)	Informations et servitudes particulières :
— Espace boisé classé (L.113-1 CU)	— Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Ile-de-France de 2014
— Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)	— Crue de la Seine 1910
— Lisères agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	Inventaire des zones humides - IDF - 2021
	— Classé A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser
	Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie AIC)
	— Classé
	— Inscrit

